

### **Association des Villes Thermales de Franche-Comté - Désignation des représentants de la Ville de Besançon**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Depuis mai 1984, les Villes de Besançon, Lons-le-Saunier, Luxeuil, Salins se sont regroupées au sein d'une association dont le but est de favoriser toutes actions visant au développement du tourisme de santé, à la recherche d'aides à des équipements liés au thermalisme et à la promotion de leurs activités thermales.

L'article 9 des statuts de cette association prévoit que chaque ville membre est représentée par quatre Conseillers désignés par son Conseil Municipal.

L'Association étant en sommeil depuis 1994, aussi et afin de statuer sur son devenir, il vous est proposé de désigner les représentants de la Ville de Besançon qui pourraient être : MM. JEANNEROT, POMEZ, BOICHON et Mme WEINMAN.

Il est précisé que les Villes de Lons-le-Saunier, Luxeuil et Salins ont entrepris la même démarche.

**M. LE MAIRE** : Deux abstentions, non justifiées ?

**Mme MONTEL** : Si, par le fait que nous ne faisons pas partie des personnes proposées.

**M. LE MAIRE** : Vous n'en ferez pas partie effectivement chaque fois qu'il y aura 4 ou 5 représentants. On n'y peut rien, ce sont les électeurs qui en ont décidé ainsi.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette proposition.

*Visa préfectoral du 24 mai 1996.*